

Séance du Mercredi 17 décembre 2013

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil treize, le dix sept décembre à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Maire.

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame SUDAN Nina, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BACHE Christine, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Monsieur MARTIN Jean-Paul et Madame BOKSEBELD Virginie.

Absents : Monsieur FERRY Vincent, Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre, Monsieur LANOIS Vincent, Madame ROCHON Sylvie et Monsieur LHERITIER Jean-Paul.

Procurations : Monsieur PAUL Francis à Monsieur GENTER Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 19/12/2013 et affiché le compte-rendu de cette séance le 20/12/2013

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2013
- Avenant pour le contrat d'eau avec la SAUR et modification du prix de l'eau
- Avenant pour le contrat d'assainissement avec la SAUR et modification du prix de l'assainissement
- Annulation de la vente d'un terrain communal
- Décision modificative du budget communal
- Décision modificative du budget Microzone
- Achat parcelle cadastrée D 234 (Microzone du Vé)
- Convention d'occupation de la structure plurifonctionnelle par la CODECOM du Canton de Void
- Autorisations crédits d'investissement 2014 avant vote budget communal
- Adoption des nouveaux statuts de la FUCLEM
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Monsieur le Maire propose de reporter le point suivant :

- Convention d'occupation de la structure plurifonctionnelle par la CODECOM du Canton de Void

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2013

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-62 : Modification de la part communale de l'eau potable

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant avec la SAUR est devenu nécessaire pour le contrat d'affermage du service d'eau potable suite à la convention de fourniture d'eau brute conclue avec le SIVOM de la Source Godion. L'avenant est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil Municipal lorsque les deux parties auront trouvé un accord.

Il indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants de la SAUR et ils proposent un avenant de – 13 centimes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau forage de la Source Godion suppose un financement communal de 20 000 euros. Ceci suppose donc une augmentation de l'eau de 26 centimes (20 000 / 78 000 mètre cube vendus).

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2014 la part du prix de l'eau potable de 26 centimes, la part communale passant ainsi de 0,30 euros à 0,56 euros par mètre cube.

Délibération n° 13-63 : Modification de la part communale de l'assainissement

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant avec la SAUR est devenu nécessaire pour le contrat d'affermage du service d'assainissement suite à la construction de la nouvelle station d'épuration. En effet, il s'avère que la nouvelle station d'épuration n'entraîne pas les mêmes prestations pour le fermier. L'avenant est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil Municipal lorsque les deux parties auront trouvé un accord.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement connaît annuellement un déficit en section de fonctionnement de 12 000 euros dû en grande partie au montant élevé des amortissements des biens.

Il indique que plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants de la SAUR et ils proposent un avenant compris entre + 3 centimes et – 10 centimes selon que la Commune engage une modification du dégrilleur ou non.

La commune doit augmenter afin d'atteindre l'équilibre en section de fonctionnement le prix de l'assainissement de 18 centimes correspondant au déficit de 12 000 euros (68 000 mètre cube traités). Le prix de l'abonnement resterait inchangé à 30 euros par an.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'augmenter à partir du 1^{er} janvier 2014 la part du prix de l'assainissement de 18 centimes, la part communale passant ainsi de 0,50 euros à 0,68 euros par mètre cube et l'abonnement restant à 30 euros par an.

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-64 : Annulation du projet de vente du lot n°1 de la zone du Vé Nord

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal avait décidé de vendre à la société « DU MONTSEL » de 55190 VOID-VACON représentée par Monsieur Mickaël KOCAK et Madame Fatma KOC le lot n°1 de la microzone artisanale du Vé Nord.

Il s'avère qu'à ce jour, malgré plusieurs relances, les formalités en vue d'acter cet achat n'ont pas été effectuées par le futur acquéreur pour valider cette vente. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler ce projet de vente.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents ou représentés d'annuler le projet de vente de la parcelle n°1 de la microzone artisanale du Vé Nord qui avait été décidée au profit de la société « DU MONTSEL » de 55190 VOID-VACON

Délibération n° 13-65 : Décision modificative n°1 budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le vote de l'exercice 2013, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

CREDITS A OUVRIR							
Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Anal	Objet	Montant
D	Inv	20	202	ONA	HCS	Frais, doc d'urbanisme	6000.00
Total							6000.00
CREDITS A REDUIRE							
Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Anal	Objet	Montant
D	Inv	23	2313	ONA	HCS	Constructions	6000.00
Total							6000.00

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-66 : Décision modificative n°1 budget Microzone

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le vote de l'exercice 2013, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Objet	Montant
D	Inv	13	1328	ONA	Autres	27 277,95
D	Fonc	023	023		Frais, doc d'urbanisme	27 277,95
Total 54555,90						
Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Objet	Montant
D	Inv	23	2313		Subventions exceptionnelles	27277,95
						27277,95
Total						54 555,90

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 13-67 Achat parcelle cadastrée D 234 (Microzone du Vé)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée D 234 au lieu dit « Le Vé » d'une surface de 15 a 65 (vergers), cette parcelle permettant d'agrandir la surface dédiée à la Microzone artisanale du Vé.

Monsieur le Maire propose d'acheter la parcelle D 234 pour un montant de 4 000 euros. Il est à noter que la Commune est invitée à prendre à sa charge les frais de succession inhérents à l'achat de cette parcelle, frais s'élevant à environs 700 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

- Décide d'acheter la parcelle cadastrée D 234 au lieu dit « Le Vé » d'une surface de 15 a 65 (vergers) pour un montant de 4 000 euros ainsi que les frais de succession inhérents à l'achat de cette parcelle (évalués à environ 700 euros).
- Accepte que les frais de transaction soient à la charge de la commune,
- Charge le Maire d'engager toute formalité et de signer tout acte afin de finaliser cette transaction.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés:

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-68 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement-exercice 2014

La collectivité va voter le budget primitif 2014 en mars ou avril 2014.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annulés de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2013 (+DM)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2014
20	16 000,00	4 000,00
21	1 158 500,00	289 625,00
23	1 291 000,00	322 750,00
Total	2 465 500,00	616 375,00

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents ou représentés l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 des crédits ci-dessus

Délibération n° 13-69 Adoption des nouveaux statuts de la FUCLEM

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical de la FUCLEM (Fédération unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) du Vendredi 22 novembre 2013, le Président de la FUCLEM nous informe que celui-ci a adopté les nouveaux statuts de la FUCLEM

Monsieur le Maire précise que la refonte des statuts du syndicat a notamment pour objet :

- De réaffirmer l'indépendance totale de la FUCLEM, Syndicat mixte, Etablissement Public Local, vis-à-vis de l'Association Départementale des Maires de Meuse, en particulier quant à la détermination du siège social et à l'organisation des élections.
- De mieux spécifier le rôle de la Fédération en qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et de l'exercice des compétences qui s'y rattachent.
- De développer des actions nouvelles en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelables d'électromobilité, de communication électronique, de systèmes d'information géographique (S.I.G).
- De clarifier les modalités d'intervention dans ces nouveaux domaines ou dans ceux déjà anciens en qualité, de maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou simple mise à disposition de moyens.

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-69 Adoption des nouveaux statuts de la FUCLEM (suite)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales (Art L 5211-20 qui s'applique également aux Syndicats mixtes fermés), chaque Commune ou Groupement de communes adhérant à la FUCLEM, doit se prononcer dans un délai de 3 mois à dater de la notification, sur ces nouveaux statuts.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** des membres présents ou représentés les nouveaux statuts de la FUCLEM tels qu'ils sont présentés

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 23 avril 2009

► Marché de fourniture : Achat et installation d'un nouveau serveur et de 3 postes informatiques à la Mairie attribué à la société INGECOM pour un montant de 7 057,00 € HT

► Marché de service : Installation technique afin de réinstaller les applications JVS MAIRISTEM confiée à la société JVS MAIRISTEM pour un montant de 650,00 € HT

► Marché de service : Installation technique afin de réinstaller le copieur-fax aux nouveaux postes confiée à la société LORRAINE REPRO pour un montant de 176,94 € HT

► Marché de fourniture: Mise en page et impression de 100 exemplaires supplémentaires du bulletin municipal et de 1 500 bons de souscription pour le mécénat pour l'Eglise Communale via la Fondation du Patrimoine confiée à l'imprimeur MARC AUBRIOT pour un montant global de 307,00 € HT

► Marché de service : Signature du contrat de maintenance des cloches et des horloges des Eglises communales d'une durée de trois ans confiée à la SARL ETS.FRANCOIS CHRETIEN pour un montant de 325,00 € HT par an

► Marché de travaux : Remplacement des rampes gaz de la chaudière de l'école maternelle confié à la SARL LHERITIER pour un montant de 513,60 € HT

► Marché de travaux : Entretien complet annuel de l'ensemble de la climatisation du magasin VIVAL confié à la SARL LHERITIER pour un montant de 375,00 € HT

► Marché de service : Plan topographique et de nivellement et relevé des installations et bâtiments existants dans le cadre de la restructuration de l'école primaire confiés à la SARL HERREYE & JULIEN pour un montant de 3 900,00 € HT

► Marché de service : Procès-verbal de bornage amiable entre les parcelles BH n°165 et BH n°166 dans le cadre de la restructuration de l'école primaire confiés à la SARL HERREYE & JULIEN pour un montant de 650,00 € HT

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

► Décisions relatives à l'exercice du droit de préemption urbain

Date de réception	Section	Parcelles	Adresse	Surface	Caractéristiques	Décision	Date de décision
04/01/2013	BH	360	78 rue Jeanne d'Arc	3a15 ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	7/01/2013
19/02/2013	BW	184	Pont des Tillots Vacon	38 ca	Non bâti	Renonciation	21/02/2013
05/03/2013	BB	177	59 rue de Strasbourg	4a 27 ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	05/03/2013
06/03/2013	BH	60 61	29,30 rue Pierrerie	5a25ca 5a35ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	07/03/2013
12/03/2013	BM	5	30 le Parterre	9a92ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	13/03/2013
21/03/2013	BH	100	69 rue Jeanne d'Arc	1a86	Bâti sur terrain propre	Renonciation	25/03/2013
30/04/2013	BH	449	17 rue Notre Dame	2a45ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	2/05/2013
07/05/2013	BI	6	18 ch de Brocheville	23a50ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	9/05/2013
03/06/2013	BH	449	17 rue Notre Dame	2a 45 ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	3/06/2013
12/06/2013	BH	179	11 rue Notre Dame	74ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	13/06/2013
25/06/2013	BB	313-314 315-317 320	35 rue Mazelin	20a99ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	25/06/2013
27/06/2013	BI	44 - 45	4 4 -45 rue des Violettes	16a95ca 1a 15ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	28/06/2013
02/07/2013	BW	184	Pont des Tillots	38 ca	Non Bâti	Renonciation	3/07/2013
29/07/2013	BB	262	11 rue des Iris	5a20ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	30/07/2013
04/09/2013	BC	90	3 rue de Cipler	7a 78	Bâti sur terrain propre	Renonciation	05/09/2013
05/09/2013	BE	5	9 Rte d'Ourches	12a62ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	05/09/2013
25/09/2013	BH	278	41 rue Louvière	3a9ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	26/09/2013
14/10/2013	BH	36/37	11 rue Pierrerie	2a33 5a 9ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	15/10/2013
22/11/2013	BW	145	20 le Tillots	5a52ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	25/11/2013
20/11/2013	BW	38	8 rue des Baraques	9a76ca	Bâti sur terrain propre	Renonciation	21/11/2013

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Séance du Mercredi 17 décembre 2013
COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 13-62 : Modification de la part communale de l'eau potable

Délibération n° 13-63 : Modification de la part communale de l'assainissement

Délibération n° 13-64 : Annulation du projet de vente du lot n°1 de la zone du Vé Nord

Délibération n° 13-65 : Décision modificative n°1 budget communal

Délibération n° 13-66 : Décision modificative n°1 budget Microzone

Délibération n° 13-68 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement- exercice 2014

Délibération n° 13-69 : Adoption des nouveaux statuts de la FUCLEM

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T

MEMBRES	SIGNATURES
André JANNOT	
Bernard GENTER	
Pierre DEL MISSIER	
Nina SUDAN	
Marie-Thérèse SCHISLER	
Jean-Paul LHERITIER	Absent
Francis PAUL	Procuration à Bernard GENTER
Jean-Paul MARTIN	
Vincent LANOIS	Absent
Jean-Pierre CHRISTOPHE	Absent
Joël GRISVARD	
Christine BACHE	
Sylvie ROCHON	Absente
Alain GAUCHER	
Patrice ROUX	
Vincent FERRY	Absent
Jacqueline DAGUIER	
Marie-Ange CHOISELLE	
Virginie BOKSEBELD	